

PLD- 5 Objectifs ou (« enjeux »)

PLD-CCBS Enjeux (Objectifs?) pages 33 à 40

Nota : enjeu-terme qui implique pari (argent mis en jeu) ; la notion d'aléa y est importante. L'ADREC préfère le terme « objectifs ». C'est un terme plus volontariste, qui correspond plus à un vrai plan, quitte à définir des objectifs plus modestes si on trouve ceux qui nous sont proposés trop ambitieux ou irréalisables.

Objectif 1- Offrir une vraie place aux déplacements non motorisés (plutôt que « doux », trop vague) et aux transports collectifs

1 trajet sur 4 est non motorisé : on pourrait avoir l'objectif d'amener ce pourcentage à 1/3. « Tous les usagers de la voirie sont avant tout des piétons » mais on en parle en dernier (page 34) : c'est en premier qu'on devrait en parler..

Objectif 2- Limiter pollution et bruit pour améliorer la qualité de la vie

L'Adrec ne peut qu'être d'accord avec cet objectif, en accord parfait avec son objet social.

Les problèmes de circulation sont source de pollution. Diminuer la circulation de transit- création de contournements mais comment et où ??? (manque de place sur le territoire de la CCBS ; à Chatou aucun espace disponible)

Préservation des espaces naturels et agricoles. Chatou a un espace naturel (son île) mais surtout des espaces verts privés qui aèrent le tissu urbain (un des plus denses de la Boucle ; équivalent à celui de Sartrouville) : il faut les préserver.

Objectif 3- Utiliser le stationnement pour dissuader de l'usage de la voiture (ou limiter celui-ci)

Attention aux fausses solutions : faire cadeau de places de stationnement aux promoteurs sous le fallacieux prétexte de limiter l'usage de la voiture (règles d'urbanisme- article 12 des PLU- 1 place de stationnement ou moins par logement). Nous demandons au moins une place par logement.

Objectif 4- Faciliter l'accès de tous au mode de déplacement de son choix (plutôt que « déplacements équitables » -jargon peu compréhensible)

Attention aux plus fragiles (PMR mais pas seulement : piétons très jeunes ou très âgés mais aussi cyclistes jeunes ou âgés)

Objectif 5- Améliorer la sécurité des déplacements

Pour les piétons par exemple, on parle de la sécurité des traversées, moins de l'état des trottoirs qui représentent pourtant 90% des trajets de déplacements piétons. C'est là que se devrait porter l'effort principal. Trottoirs mal entretenus, caniveaux obstrués ou irréguliers : déséquilibre et chutes. **Pas de réussite de l'objectif 4 sans un gros effort sur l'objectif 5.**

Objectif transversal : Consolider l'identité communautaire : c'est très chic, mais c'est une formulation assez creuse (page 40). Pour parler franc : cela ne veut rien dire et surtout cela permet d'imposer aux citoyens de chaque commune des orientations qui ne tiennent pas compte de la géographie locale. L'ADREC pense qu'on pourrait abandonner cet objectif pour le moment.